

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

#### **TUNISIE LEASING - TL -**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis

La société TUNISIE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB.



**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**au 30 Juin 2014**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>30 Juin</b>	<b>31 décembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2013</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>15 707 362</b>	<b>15 309 840</b>	<b>14 661 662</b>
Cautions, avals et autres garanties données	15 707 362	15 309 840	14 661 662
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>34 167 040</b>	<b>38 916 590</b>	<b>29 500 538</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	26 673 440	31 563 590	22 006 938
Engagements sur titres	7 493 600	7 353 000	7 493 600
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>83 553 251</b>	<b>76 848 116</b>	<b>80 082 530</b>
Garanties reçues	3 679 764	4 309 988	3 662 174
Intérêts à échoir sur contrats actifs	79 873 487	72 538 128	76 420 356
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>2 943 693</b>	<b>5 050 320</b>	<b>2 943 693</b>
Engagements sur titres (*)	2 943 693	4 050 320	2 943 693
Emprunts obtenus non encore encaissés	-	1 000 000	-

(\*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions et les actions gratuites y afférents MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par AMEN BANK au titre de l'exercice 2011 et 2012 se sont élevés à D : 1 887 551 et imputés sur l'encours du portage.

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1er janvier au 30 Juin 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Intérêts de crédit bail		25 571 258	22 768 654	47 514 752
Variation des produits réservés		(371 626)	(297 506)	(477 193)
<b>Total du revenu de leasing</b>	18	<b>25 199 632</b>	<b>22 471 148</b>	<b>47 037 559</b>
Autres produits d'exploitation	19	367 972	393 666	750 542
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>25 567 604</b>	<b>22 864 814</b>	<b>47 788 101</b>
<b>CHARGES FINANCIERES NETTES</b>	20	(14 703 810)	(12 212 510)	(26 405 897)
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	21	6 067 713	4 015 796	4 548 117
<b>PRODUIT NET</b>		<b>16 931 508</b>	<b>14 668 100</b>	<b>25 930 321</b>
Charges de personnel	22	(3 734 979)	(3 492 635)	(6 771 321)
Autres charges d'exploitation	23	(2 201 969)	(2 264 768)	(4 167 101)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	550 213	(1 586 776)	(2 061 152)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	25	(245 480)	(200 000)	(459 670)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	26	(638 144)	(625 376)	(1 264 825)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(65 102)	(33 102)	(140 682)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 596 047</b>	<b>6 465 443</b>	<b>11 065 570</b>
Autres gains ordinaires	28	293 257	293 118	632 413
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>10 889 305</b>	<b>6 758 561</b>	<b>11 697 984</b>
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	51 914
Impôt sur les bénéfices	29	(2 395 647)	(1 351 712)	(2 480 840)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>8 493 658</b>	<b>5 406 849</b>	<b>9 269 058</b>
<b>Résultat par action</b>	17	<b>0,988</b>	<b>0,657</b>	<b>1,102</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>	<u>31 décembre</u>
		<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	30	184 201 205	172 318 779
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(158 557 442)	(168 065 769)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(6 761 523)	(5 700 377)
Intérêts payés	33	(16 521 202)	(13 953 303)
Impôts et taxes payés	34	(5 627 373)	(8 489 278)
Autres flux de trésorerie	35	4 355 875	2 104 859
		<u>1 089 540</u>	<u>(19 178 427)</u>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>1 089 540</u>	<u>(19 178 427)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(911 758)	(835 333)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	16 550	111 757
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(1 893 184)	(4 132 863)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	39	668 594	1 822 198
		<u>(2 119 798)</u>	<u>(3 034 240)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(2 119 798)</u>	<u>(3 034 240)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	17	-	22 000 000
Dividendes et autres distributions	40	(8 297 589)	(6 997 912)
Encaissements provenant des emprunts	12	179 200 553	131 953 318
Remboursement d'emprunts	12	(161 254 729)	(127 464 234)
Flux liés au financement à court terme	12	(8 500 000)	(12 600 000)
		<u>1 148 235</u>	<u>6 891 172</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>1 148 235</u>	<u>6 891 172</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>117 977</u>	<u>(15 321 496)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	(8 084 157)	(1 273 986)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	(7 966 181)	(16 595 482)

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1<sup>ere</sup> tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2<sup>eme</sup> tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3<sup>eme</sup> tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars, divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

## NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

### 2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

### 2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

### 2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

## 2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(\*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

## **2-4-2 Provision à caractère individuel :**

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

### **2-4-2.1 Les garanties recues**

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

### **2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing**

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- |                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard   | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles           | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

### **2-4-3 Provision à caractère général :**

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
  - Agriculture
  - Industrie manufacturière
  - BTP
  - Autres industries

- Tourisme
- Promotion immobilière
- Commerce
- Autres services

2. Pour chaque groupe de créance  $i$ , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2008 à 2012  $TMM_{gi}$  (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe  $i$  : les engagements 0 et 1 de l'année  $N-1$  du groupe  $i$  devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année  $N$  ;
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de créances  $i$  ;
- $n$  : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances «  $FS_{gi}$  » traduisant l'aggravation des risques en 2013. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2012}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances «  $TPM_{gi}$  » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

- $TPM_{gi}$  : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances  $i$ .

5. Calcul des provisions collectives «  $PC_{gi}$  » du groupe  $i$  (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements } g_i \text{ 0 et 1} \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales «  $PC$  » s'obtient par la sommation des  $PC_{gi}$ .

## 2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

## **2-6 Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## **2-7 Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

## **2-8 Impôts sur les bénéfices**

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

## **2-9 Taxe sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Banques	312 916	1 108 831	410 709
- Caisses	13 358	11 464	12 245
<b>Total</b>	<b>326 274</b>	<b>1 120 295</b>	<b>422 954</b>

### NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Créances de leasing (encours financiers)	565 163 061	536 736 945	555 367 526
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	431 269	671 401	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	7 056 704	10 638 228	11 450 620
<b>Total brut</b>	<b>572 651 034</b>	<b>548 046 574</b>	<b>567 442 726</b>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(14 621 895)	(14 680 150)	(15 295 284)
- Provisions collectives	(2 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 589)	(20 503)	(6 589)
<b>Total des provisions</b>	<b>(16 628 484)</b>	<b>(16 700 653)</b>	<b>(17 301 873)</b>
<b>Soldes nets</b>	<b>556 022 550</b>	<b>531 345 921</b>	<b>550 140 853</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	<b>550 140 853</b>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	139 592 505
- Relocations	616 054
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(128 851 084)
- Remboursement anticipé de créances	(5 089 602)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(528 171)
- Relocations	(531 393)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations	(2 902 703)
- Reprises	3 576 090
<b>Solde au 30 Juin 2014</b>	<b>556 022 550</b>

#### 4.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Agriculture	23 900 515	20 007 022	21 493 914
Bâtiments TP	63 439 737	55 288 316	62 669 597
<b>Industrie</b>			
Agro-alimentaire	27 871 915	30 280 770	29 391 314
Chimie	16 810 835	18 673 507	17 753 039
Energie	430 072	491 665	501 645
Textile	12 484 853	11 613 541	13 087 803
Mines	56 381	89 313	87 471
Autres industries	94 913 646	84 052 668	91 654 374
<b>Tourisme</b>			
Hôtellerie	2 224 509	3 024 072	2 561 108
Agences de voyage	4 100 201	3 931 423	3 951 204
Location de voiture	37 493 908	37 759 622	35 936 724
Autres Tourisme	6 049 394	5 486 671	6 142 522
<b>Commerce et service</b>			
Commerce	135 759 870	120 333 057	128 469 811
Transport	37 825 528	46 750 880	42 561 332
Audio-visuel	469 493	498 724	601 258
Professions libérales	39 264 599	35 859 568	36 676 551
Autres Services	69 555 575	73 905 758	73 903 059
<b>Total</b>	<b>572 651 034</b>	<b>548 046 574</b>	<b>567 442 726</b>

#### 4.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Matériel de transport léger	199 034 919	176 446 044	189 222 327
Matériel de transport léger Utilitaire	47 862 956	44 853 297	47 274 041
Matériel de transport lourd	60 606 652	63 701 006	61 001 775
Matériel BTP	73 121 766	72 451 946	76 907 083
Equipement industriel	67 541 190	61 436 824	66 427 398
Equipement informatique	4 552 088	4 461 287	4 598 908
Autres	51 600 532	54 731 703	54 092 500
<b>Sous total</b>	<b>504 320 103</b>	<b>478 082 108</b>	<b>499 524 033</b>
Immeubles de bureaux	31 565 965	31 008 598	31 195 322
Immeubles industriels ou commerciaux	36 764 967	38 955 868	36 723 371
<b>Total</b>	<b>572 651 034</b>	<b>548 046 574</b>	<b>567 442 726</b>

### 4.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Paiements minimaux sur contrats actifs	626 464 821	591 854 253	612 859 193
A recevoir dans moins d'1 an	247 215 708	233 233 249	240 913 157
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	367 086 601	347 951 046	362 264 350
A recevoir dans plus de 5 ans	12 162 512	10 669 958	9 681 686
Produits financiers non acquis	79 873 487	72 538 128	76 420 356
Encours contrats actifs (1)	546 591 335	519 316 125	536 438 837
A recevoir dans moins d'1 an	207 867 887	197 565 622	203 187 616
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	327 606 194	312 008 291	324 405 986
A recevoir dans plus de 5 ans	11 117 254	9 742 212	8 845 235
Créances en cours (2)	7 056 704	10 638 228	11 450 620
Créances échues (3)	431 269	671 401	624 580
Contrats suspendus (contentieux) (4)	18 571 726	17 420 820	18 928 689
<b>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>572 651 034</b>	<b>548 046 574</b>	<b>567 442 726</b>

### NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
<b>Clients ordinaires</b>			
- Impayés	10 847 580	10 654 699	9 522 594
- Intérêts de retard à facturer	88 067	56 931	50 000
<u>Montant brut</u>	<u>10 935 647</u>	<u>10 711 630</u>	<u>9 572 594</u>
A déduire :			
- Provisions	(1 014 641)	(1 781 149)	(522 254)
- Produits réservés (*)	(1 631 370)	(1 334 312)	(1 109 991)
<u>Montant net</u>	<u>8 289 636</u>	<u>7 596 169</u>	<u>7 940 349</u>
<b>Clients litigieux</b>			
- Impayés	12 067 630	10 974 823	12 544 691
- Créances radiées	148 558	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>12 216 188</u>	<u>11 123 381</u>	<u>12 693 249</u>
A déduire :			
- Provisions	(9 775 304)	(9 012 480)	(10 144 544)
- Produits réservés	(2 196 935)	(1 941 527)	(2 345 536)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>95 391</u>	<u>20 816</u>	<u>54 611</u>
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(3 190)	(3 191)
<b>Solde créances de leasing : Impayés</b>	<b>8 382 988</b>	<b>7 613 795</b>	<b>7 991 769</b>

(\*) Dont 835 969 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

**NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains			
Encours financiers	493 919 738	53 618 932	6 156 652	1 699 323	17 256 388	572 651 034
Impayés (1)	2 873 757	5 179 247	2 544 383	210 490	12 107 333	22 915 210
Avances et acomptes reçus (*)	(5 398 131)	(89 829)	(1 866)	(163)	(1 604 315)	(7 094 305)
Produits à recevoir	88 067					88 067
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>491 483 431</b>	<b>58 708 350</b>	<b>8 699 169</b>	<b>1 909 650</b>	<b>27 759 406</b>	<b>588 560 006</b>
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			1,46%	0,32%	4,93%	
			<b>6,71%</b>			
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	25 533 768	1 139 672	-	-	-	26 673 440
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>517 017 199</b>	<b>59 848 022</b>	<b>8 699 169</b>	<b>1 909 650</b>	<b>27 759 406</b>	<b>615 233 446</b>
Produits réservés	-	-	732 336	57 513	2 204 526	2 994 375
Provisions affectées sur les impayés	-	-	838 508	141 983	9 809 454	10 789 945
Provisions affectées sur les encours	-	-	168 051	569 421	13 884 423	14 621 895
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 738 895</b>	<b>768 917</b>	<b>25 898 403</b>	<b>28 406 215</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>517 017 199</b>	<b>59 848 022</b>	<b>6 960 273</b>	<b>1 140 733</b>	<b>1 861 003</b>	<b>586 827 231</b>
<b>Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)</b>			<b>19,98%</b>	<b>40,26%</b>	<b>88,20%</b>	
			<b>71,06%</b>			

(\*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 Juin 2014 à 6,71% contre 6,10% au 31 Décembre 2013.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 Juin 2014 à 71,06% contre 79,74% au 31 Décembre 2013.

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRES DE PLACEMENT

L'analyse des titres de placement se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Tunisie SICAV	60 742	39 563	21 764
POULINA G H	69 600	69 600	69 600
STAR	200 100	200 100	200 100
BH	56 395	56 395	56 395
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
<u>Montant brut</u>	<u>886 857</u>	<u>865 678</u>	<u>847 879</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(335 189)	(268 408)	(335 189)
<u>Montant net</u>	<u>551 668</u>	<u>597 270</u>	<u>512 690</u>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Titres de participation	40 040 281	39 985 371	40 040 281
Titres immobilisés	11 543 515	11 566 625	10 543 515
Avances sur acquisitions de titres	5 510 920	4 404 293	5 510 920
Prêts au personnel	1 646 982	1 479 111	1 473 582
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	342 576	281 570	311 805
Dépôts et cautionnements versés	228 079	228 408	228 879
<u>Montant brut</u>	<u>59 312 353</u>	<u>57 945 378</u>	<u>58 108 981</u>
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(7 353 000)	(6 743 600)
<u>Montant libéré</u>	<u>52 568 753</u>	<u>50 592 378</u>	<u>51 365 381</u>
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 370 286)	(931 917)	(1 124 806)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)	(143 410)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)	(1 596)
<u>Montant net</u>	<u>51 035 581</u>	<u>49 497 575</u>	<u>50 077 689</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Soldes au 31 Décembre 2013</u>	10 543 515	10 543 515	-
<b>Additions de l'exercice</b>			
- Société Almes	1 500 000	1 500 000	-
<b>Cessions de l'exercice</b>			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
<u>Soldes au 30 Juin 2014</u>	<u>11 543 515</u>	<u>11 543 515</u>	-

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Émetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<b><u>Entreprises liées</u></b>							
Tunisie LLD	2 486	100,000	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185		10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	2 768 373			1999/2010	56,98%
S.P.C.S	149 990	10,000	1 499 900			2009	30,00%
<b>Total Entreprises liées</b>			<b>14 987 452</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b><u>Entreprises associées</u></b>							
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	30 000	100,000	3 117 699			1991/92/96/98/2004/2012	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	136 360			2002	27,27%
<b>Total Entreprises associées</b>			<b>4 120 133</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b><u>Autres</u></b>							
STIF	1	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	48 085	10,000	480 850			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 762		812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances " ABF"	1	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	5 000	100,000	500 000			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	3 000 000	1 743 600		2013	18,75%
Ennakl	389 000	1,000	4 998 650		1 320 286	2012	1,30%
<b>Total Autres</b>			<b>20 932 696</b>	<b>6 743 600</b>	<b>1 370 286</b>		
<b>Total Titres de participation</b>			<b>40 040 281</b>	<b>6 743 600</b>	<b>1 370 286</b>		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Émetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	10 000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	1 668	100,000	166 800			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,000	1 500 000			2014	(*)
			<b>11 543 515</b>	<b>-</b>	<b>143 410</b>		

(\*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES**  
**ARRETE AU 30 JUIN 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

**NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 377 505	269 518	-	-	5 647 023	3 816 702	292 192	-	4 108 894	1 538 129
Logiciels en cours		173 935	92 401	-	-	266 336	-	-	-	-	266 336
<b>TOTAUX</b>		<b>5 551 440</b>	<b>361 919</b>	-	-	<b>5 913 359</b>	<b>3 816 702</b>	<b>292 192</b>	-	<b>4 108 894</b>	<b>1 804 465</b>

**NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	5 411 025	375 073	799 565	-	6 585 663	712 218	146 554	-	858 772	5 726 891
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	743 773	-	-	27 800	715 973	175 087	60 274	27 800	207 561	508 412
Mobilier de bureau	10%	979 432	50 933	-	-	1 030 365	726 257	20 274	-	746 531	283 834
Matériel informatique	33%	1 797 768	90 770	-	-	1 888 538	1 687 367	41 352	-	1 728 719	159 819
Installations générales	10%	1 927 815	33 063	-	-	1 960 878	791 892	77 498	-	869 390	1 091 488
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		805 136	-	(799 565)	-	5 571	-	-	-	-	5 571
<b>TOTAUX</b>		<b>13 931 690</b>	<b>549 839</b>	-	<b>27 800</b>	<b>14 453 729</b>	<b>4 123 491</b>	<b>345 952</b>	<b>27 800</b>	<b>4 441 643</b>	<b>10 012 086</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Frais d'émission des emprunts	1 046 631	930 973	922 269
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 514	7 514	7 514
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomp	918 657	1 144 398	1 816 215
- Avances et acomptes au personnel	19 604	19 472	46 163
- Crédit de TVA	833 190	1 941 062	-
- Acomptes provisionnels	683 594	785 294	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798	312 798
- Compte courant Tunisie LLD	126 938	12 887	36 439
- Compte courant MLA	327 240	327 240	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	484 739	1 452 319	492 665
- Créance sur cession de titres immobilisés	185 000	-	365 000
- Projet ALIOS	422 135	-	761 108
- Produits à recevoir des tiers	4 461 011	3 769 082	1 792 410
- Produits à recevoir sur contrats de portages	32 472	138 325	124 270
- Compte d'attente	427 125	479 585	445 172
- Charges constatées d'avance	784 908	514 226	263 534
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>11 096 732</u></b>	<b><u>11 858 349</u></b>	<b><u>7 735 970</u></b>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(256 480)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(191 066)	(204 862)	(197 964)
<b><u>Total net</u></b>	<b><u>10 464 241</u></b>	<b><u>11 281 540</u></b>	<b><u>7 096 581</u></b>

**NOTE 10 : AUTRES ACTIFS (SUITE)**

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**

**AU 30 JUIN 2014**

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 999 904	333 325	3 333 229	2 077 635	208 963	2 286 598	1 046 631
<b>TOTAUX</b>		<b>2 999 904</b>	<b>333 325</b>	<b>3 333 229</b>	<b>2 077 635</b>	<b>208 963</b>	<b>2 286 598</b>	<b>1 046 631</b>

## NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Banques, découverts	8 292 455	17 715 777	8 507 111
<b><u>Total</u></b>	<b><u>8 292 455</u></b>	<b><u>17 715 777</u></b>	<b><u>8 507 111</u></b>

## NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
<b>Emprunts</b>			
- Banques locales	153 709 285	121 766 178	119 494 260
- Banques étrangères	50 639 332	67 096 251	58 650 533
- Emprunts obligataires	215 034 000	193 482 000	223 292 000
- Billets de trésorerie	31 000 000	33 500 000	39 500 000
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b><u>450 382 617</u></b>	<b><u>415 844 429</u></b>	<b><u>440 936 793</u></b>
<b>Dettes rattachées</b>			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 120 526	1 979 539	863 428
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	439 445	624 884	536 394
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 316 330	4 044 476	7 115 515
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	96 075	116 450	68 133
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b><u>6 972 376</u></b>	<b><u>6 765 349</u></b>	<b><u>8 583 470</u></b>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>457 354 993</u></b>	<b><u>422 609 778</u></b>	<b><u>449 520 263</u></b>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

**NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>BANQUES LOCALES</u></b>	<b><u>119 494 260</u></b>	<b><u>146 500 000</u></b>	<b><u>112 284 975</u></b>	<b><u>153 709 285</u></b>	<b><u>33 833 651</u></b>	<b><u>119 875 634</u></b>
* AMEN BANK 2012	1 597 157	-	1 597 157	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	14 062 500	-	1 875 000	12 187 500	8 437 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	11 584 603	-	2 896 151	8 688 452	2 896 151	5 792 301
* AMEN BANK 2014/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/2	-	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000
* AMEN BANK 2014/3	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* AL BARAKA BANK	25 000 000	70 000 000	50 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* CITIBANK	9 000 000	11 500 000	15 000 000	5 500 000	-	5 500 000
* ATTIJARI BANK 2009	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* ATTIJARI BANK 2010	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	9 000 000	-	1 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	500 000	-	500 000	-	-	-
* BIAT 2009/2	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* BIAT 2010	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* BIAT 2011	2 500 000	-	1 666 667	833 333	-	833 333
* BIAT 2013/1	9 000 000	-	1 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	3 750 000	-	1 250 000	2 500 000	-	2 500 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/2	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/3	9 500 000	-	1 000 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* BTK 2013	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	-	26 000 000	11 000 000	15 000 000	-	15 000 000
<b><u>BANQUES ETRANGERES</u></b>	<b><u>58 650 533</u></b>	<b><u>1 510 553</u></b>	<b><u>9 521 754</u></b>	<b><u>50 639 332</u></b>	<b><u>36 284 580</u></b>	<b><u>14 354 752</u></b>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	862 812	-	570 977	291 835	99 144	192 691
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	39 699 806	-	6 950 777	32 749 029	20 586 968	12 162 061
* PROPARCO	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* BIRD 2012	7 989 445	1 510 553	-	9 499 998	9 499 998	-
* BAD	5 944 071	-	-	5 944 071	5 944 071	-
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>178 144 793</b>	<b>148 010 553</b>	<b>121 806 729</b>	<b>204 348 617</b>	<b>70 118 231</b>	<b>134 230 386</b>

**NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>						
* Emprunt obligataire 2008 III	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	26 482 000	-	3 518 000	22 964 000	16 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	2 930 000	17 070 000	14 140 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	30 000 000	-	-	30 000 000	27 516 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 810 000	1 190 000	-	20 000 000	18 234 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 702 000	3 298 000
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>223 292 000</b>	<b>31 190 000</b>	<b>39 448 000</b>	<b>215 034 000</b>	<b>155 556 000</b>	<b>59 478 000</b>
<b><u>AUTRES EMPRUNTS</u></b>						
* BILLETS DE TRESORERIE	39 500 000	65 500 000	74 000 000	31 000 000	3 000 000	28 000 000
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>	<b>39 500 000</b>	<b>65 500 000</b>	<b>74 000 000</b>	<b>31 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>28 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>440 936 793</b>	<b>244 700 553</b>	<b>235 254 729</b>	<b>450 382 617</b>	<b>228 674 231</b>	<b>221 708 386</b>

**NOTE 13 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Avances et acomptes reçus des clients	7 094 305	10 931 385	8 128 551
- Dépôts et cautionnements reçus	6 990 506	6 253 374	6 008 988
<u>Total</u>	<u>14 084 811</u>	<u>17 184 759</u>	<u>14 137 539</u>

**NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	504 834	290 773	396 606
- Factures non parvenues	539 876	464 091	668 147
<u>Sous total</u>	<u>1 044 710</u>	<u>754 864</u>	<u>1 064 753</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>			
- Factures d'achats	3 469 968	2 576 785	2 726 030
- Effets à payer	18 402 608	21 741 383	16 330 071
- Factures non parvenues	593 871	1 154 669	2 257 220
- Retenues de garantie	181 133	215 258	181 133
<u>Sous total</u>	<u>22 647 580</u>	<u>25 688 095</u>	<u>21 494 454</u>
<b><u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u></b>	<b><u>23 692 291</u></b>	<b><u>26 442 960</u></b>	<b><u>22 559 208</u></b>

**NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES**

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Autres provisions pour risques	1 260 123	1 143 123	1 188 123
<b><u>Total des provisions</u></b>	<b><u>1 260 123</u></b>	<b><u>1 143 123</u></b>	<b><u>1 188 123</u></b>

**NOTE 16 : AUTRES**

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<b>30 Juin</b>		<b>31 décembre</b>
	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2013</b>
- Personnel, rémunérations dues	1 110	1 460	138 186
- Personnel, provisions pour congés payés	509 097	733 573	415 144
- Personnel, autres charges à payer	325 046	261 655	516 530
- Etat, retenues sur salaires	125 617	113 392	147 957
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	562 092	554 865	496 262
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	17 735	81 936
- Etat, impôts sur les bénéfiques	2 395 647	1 351 712	239 857
- Etat, TVA à payer	-	-	217 973
- Etat, autres impôts et taxes à payer	1 561	4 040	9 505
- Actionnaires, dividendes à payer	16 513	14 106	14 103
- Avances sur titres immobilisés	68 781	-	270 000
- C.N.S.S	476 923	439 141	381 502
- Autres comptes créditeurs	1 314 703	612 530	1 256 087
- Diverses charges à payer	11 880	252 476	9 425
- Charges à payer sur contrats de portage	1 185 955	916 955	1 076 955
- Produits constatés d'avance	37 679	45 807	41 677
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	155 741	207 655	155 741
<b>Total</b>	<b>7 188 346</b>	<b>5 527 102</b>	<b>5 468 839</b>

**NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<b>30 Juin</b>		<b>31 décembre</b>
		<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2013</b>
- Capital social	(A)	43 000 000	41 500 000	41 500 000
- Réserve légale	(B)	4 300 000	4 150 000	4 150 000
- Réserve spéciale de réinvestissement		11 161 525	9 492 000	9 492 000
- Réserve affectée à l'augmentation du capital	(A)	2 000 000	3 500 000	3 500 000
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000	39 500 000
- Boni de fusion		990 155	990 155	990 155
- Résultats reportés		10 250 212	11 100 679	11 100 679
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>		<b>114 978 735</b>	<b>114 009 677</b>	<b>114 009 677</b>
Résultat de la période		8 493 658	5 406 849	9 269 058
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(D)	<b>123 472 392</b>	<b>119 416 526</b>	<b>123 278 735</b>
<b>Résultat par action:</b>				
Résultat de la période (1)		8 493 658	5 406 849	9 269 058
Nombre d'actions (2)		8 600 000	8 227 778	8 413 889
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,988	0,657	1,102

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 Juin 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**ARRETE AU 30 Juin 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2012</b>	<b>35 000 000</b>	<b>22 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>990 155</b>	-	<b>6 992 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>14 793 245</b>	<b>11 457 434</b>	<b>99 009 677</b>
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000			(5 000 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013			650 000			2 500 000		8 307 434	(11 457 434)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat au 31 décembre 2013									9 269 058	9 269 058
<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	<b>41 500 000</b>	<b>39 500 000</b>	<b>4 150 000</b>	<b>990 155</b>	<b>3 500 000</b>	<b>9 492 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>11 100 679</b>	<b>9 269 058</b>	<b>123 278 735</b>
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)					-
Libération de la réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'AGO du 05/06/2014						(533 600)		533 600		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014			150 000			2 203 125		6 915 933	(9 269 058)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat au 30 Juin 2014									8 493 658	8 493 658
<b>Solde au 30 Juin 2014</b>	<b>43 000 000</b>	<b>39 500 000</b>	<b>4 300 000</b>	<b>990 155</b>	<b>2 000 000</b>	<b>11 161 525</b>	<b>3 776 843</b>	<b>10 250 212</b>	<b>8 493 658</b>	<b>123 472 393</b>

## NOTE 18 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Intérêts conventionnels	24 445 205	21 916 739	45 362 465
Intérêts intercalaires	265 132	346 395	642 809
Intérêts de retard	860 920	505 520	1 509 478
<b><u>Total intérêts de crédits bail</u></b>	<b><u>25 571 258</u></b>	<b><u>22 768 654</u></b>	<b><u>47 514 752</u></b>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(543 405)	(335 137)	(495 686)
. Intérêts de retard	(491 630)	(451 821)	(1 013 032)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	387 902	258 826	497 948
. Intérêts de retard antérieurs	275 506	230 626	533 577
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b><u>(371 626)</u></b>	<b><u>(297 506)</u></b>	<b><u>(477 193)</u></b>
<b><u>Total des revenus de leasing</u></b>	<b><u>25 199 632</u></b>	<b><u>22 471 148</u></b>	<b><u>47 037 559</u></b>

## NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	73 799	93 662	213 585
- Commissions d'assurance	294 173	300 004	536 957
<b><u>Total des autres produits d'exploitation</u></b>	<b><u>367 972</u></b>	<b><u>393 666</u></b>	<b><u>750 542</u></b>

## NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Intérêts des emprunts obligataires	7 100 710	5 930 332	12 334 957
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	4 203 142	2 651 492	6 775 700
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 487 801	1 681 123	3 201 205
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	208 963	200 195	440 058
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b>	<b><u>13 000 617</u></b>	<b><u>10 463 142</u></b>	<b><u>22 751 920</u></b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	671 338	551 111	1 225 458
- Intérêts sur opérations de financement	916 486	1 091 067	2 165 596
- Pénalités fiscales et sociales	100	5 274	5 391
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	109 000	122 000	282 000
- Gains de change	(1 925)	(20 084)	(25 380)
- Pertes de change	8 076	-	-
- Autres	117	-	912
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b><u>1 703 192</u></b>	<b><u>1 749 368</u></b>	<b><u>3 653 977</u></b>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>14 703 810</u></b>	<b><u>12 212 510</u></b>	<b><u>26 405 897</u></b>

## NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Produits des participations	6 009 760	3 046 079	3 212 023
- Produits des titres Immobilisés	42 600	18 656	250 610
- Revenus des autres créances immobilisées	11 021	622	76 870
- Produits nets sur cession de titres de placements	4 333	7 440	13 535
- Produits nets sur cessions de titres de participation	-	942 999	995 079
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 067 713</u></b>	<b><u>4 015 796</u></b>	<b><u>4 548 117</u></b>

## NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Salaires et compléments de Salaires	2 495 524	2 383 921	4 987 328
- Bonus	300 000	250 000	550 000
- Indemnités représentatives de frais	106 856	95 154	186 018
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	576 467	501 906	962 288
- Autres charges sociales	256 132	261 654	85 687
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 734 979</u></b>	<b><u>3 492 635</u></b>	<b><u>6 771 321</u></b>

## NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Achat de matières et fournitures	43 047	45 125	86 647
<b><u>Total des achats</u></b>	<b><u>43 047</u></b>	<b><u>45 125</u></b>	<b><u>86 647</u></b>
- Locations	77 797	75 529	159 470
- Charges locatives et de copropriété	58 079	45 535	124 081
- Entretiens et réparations	132 396	140 406	355 177
- Primes d'assurances	41 317	42 204	59 692
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	292 086	225 016	480 832
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>601 675</u></b>	<b><u>528 690</u></b>	<b><u>1 179 252</u></b>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	532 938	570 575	864 040
- Publicités, publications, relations publiques	128 370	108 767	273 266
- Déplacements, missions et réceptions	325 198	348 754	668 987
- Frais postaux et de télécommunications	148 387	165 681	322 819
- Services bancaires et assimilés	215 782	316 528	396 232
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>1 350 674</u></b>	<b><u>1 510 305</u></b>	<b><u>2 525 344</u></b>
- Jetons de présence	32 400	32 400	64 800
- Frais du contentieux	-	1 150	1 314
- Autres	6 350	8 560	17 978
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b><u>38 750</u></b>	<b><u>42 110</u></b>	<b><u>84 092</u></b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	80 271	71 404	143 723
- T.C.L	66 104	48 969	112 977
- Droits d'enregistrement et de timbres	21 447	18 165	35 065
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>167 822</u></b>	<b><u>138 538</u></b>	<b><u>291 765</u></b>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>2 201 969</u></b>	<b><u>2 264 768</u></b>	<b><u>4 167 101</u></b>

**NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES**

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 898 066	5 086 962	7 705 870
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 448 279)	(3 500 186)	(5 644 718)
- Créances radiées	29	7 146	7 133
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(29)	(7 146)	(7 133)
<b><u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u></b>	<b><u>(550 213)</u></b>	<b><u>1 586 776</u></b>	<b><u>2 061 152</u></b>

**NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES**

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	68 675
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	245 480	200 000	392 889
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	(1 894)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>245 480</u></b>	<b><u>200 000</u></b>	<b><u>459 670</u></b>

**NOTE 26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES**

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	292 192	279 576	570 396
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	345 952	345 800	694 429
<b><u>Total</u></b>	<b><u>638 144</u></b>	<b><u>625 376</u></b>	<b><u>1 264 825</u></b>

**NOTE 27 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS**

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-	69 478
- Dotations aux provisions pour risques et charges	72 000	40 000	85 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(6 898)	(6 898)	(13 796)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>65 102</u></b>	<b><u>33 102</u></b>	<b><u>140 682</u></b>

## NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	16 550	55 417	86 184
- Produits sur assistance technique MLA	211 410	169 845	402 038
- Autres produits	65 297	67 856	144 191
<b>Total</b>	<b>293 257</b>	<b>293 118</b>	<b>632 413</b>

## NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2014 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 22% du bénéfice imposable.

## NOTE 30 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	30 Juin		31 décembre	
	2014	2013	2013	
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	22 117 285	19 359 261	19 359 261
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(23 003 277)	(21 686 453)	(22 117 285)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(8 128 551)	(7 834 473)	(7 834 473)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	7 094 305	10 931 385	8 128 551
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(84 661)	(261 444)	(391 367)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 008 988)	(6 378 928)	(6 378 928)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 990 506	6 253 374	6 008 988
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(3 167 333)	(2 917 677)	(2 917 677)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	3 292 122	3 012 082	3 167 333
- TVA collectées	+	24 985 912	22 880 568	47 304 402
- Loyers encaissés	+	153 561 421	140 466 361	289 284 273
- Intérêts de retard	+	860 920	505 520	1 509 478
- Créances virées en Pertes	-	(29)	(7 146)	(7 133)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	528 171	1 101 152	1 773 108
- Remboursements anticipés	+	5 089 602	6 801 534	13 048 106
- Produits sur Cessions anticipées	+	73 799	93 662	213 585
<b>Encaissements reçus des clients</b>		<b>184 201 205</b>	<b>172 318 779</b>	<b>350 150 222</b>

## NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	30 Juin		31 décembre	
	2014	2013	2013	
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	21 494 454	17 392 878	17 392 878
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(22 647 580)	(25 688 095)	(21 494 454)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(1 816 215)	(355 280)	(355 280)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	918 657	1 144 398	1 816 215
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	139 592 505	154 433 798	305 694 328
- TVA sur Investissements	+	21 015 621	21 138 070	42 003 497
<b>Décaissements pour financement de contrats de leasing</b>		<b>158 557 442</b>	<b>168 065 769</b>	<b>345 057 184</b>

**NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

		<b>30 Juin</b>		<b>31 décembre</b>
		<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2013</b>
- Fournisseurs d'exploitation,vances et acompte en début de période	-	(7 514)	(7 514)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation,vances et acompte en fin de période	+	7 514	7 514	7 514
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(46 163)	(19 815)	(19 815)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	19 604	19 472	46 163
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(263 534)	(559 324)	(559 324)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	784 908	514 226	263 534
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	1 064 753	788 247	788 247
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(1 044 710)	(754 864)	(1 064 753)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	138 186	2 585	2 585
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(1 110)	(1 460)	(138 186)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	415 144	648 848	648 848
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(509 097)	(733 573)	(415 144)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	516 530	469 098	469 098
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(325 046)	(261 655)	(516 530)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	147 957	99 432	99 432
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(125 617)	(113 392)	(147 957)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	496 262	417 138	417 138
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(562 092)	(554 865)	(496 262)
- C.N.S.S en début de période	+	381 502	332 073	332 073
- C.N.S.S en fin de période	-	(476 923)	(439 141)	(381 502)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	9 425	185 000	185 000
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	(11 880)	(252 476)	(9 425)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	1 076 955	794 955	794 955
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(1 185 955)	(916 955)	(1 076 955)
- TVA, payées sur biens et services	+	493 299	417 958	814 117
- Charges de personnel	+	3 734 979	3 492 635	6 771 321
- Autres charges d'exploitation	+	2 201 969	2 264 768	4 167 101
- Impôts et taxes	-	(167 822)	(138 538)	(291 765)
<b><u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u></b>		<b><u>6 761 523</u></b>	<b><u>5 700 377</u></b>	<b><u>10 681 995</u></b>

**NOTE 33 : INTERETS PAYES**

		<b>30 Juin</b>	<b>31 décembre</b>
		<b>2014</b>	<b>2013</b>
		<b>2014</b>	<b>2013</b>
- Frais d'émission d'emprunt	+	333 325	195 753
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	81 936	36 932
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	-	(17 735)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	7 115 515	6 124 078
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(5 316 330)	(4 044 476)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	863 428	1 658 113
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(1 120 526)	(1 979 539)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	536 394	643 310
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(439 445)	(624 884)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	68 133	65 886
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(96 075)	(116 450)
- Charges financières	+	14 703 810	12 212 510
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(208 963)	(200 195)
		<b>16 521 202</b>	<b>13 953 303</b>
		<b>26 255 663</b>	

**Intérêts payés****NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

		<b>30 Juin</b>	<b>31 décembre</b>
		<b>2014</b>	<b>2013</b>
		<b>2014</b>	<b>2013</b>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ ou -	239 857	940 043
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	+ ou -	(1 712 053)	(566 418)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	9 505	33 267
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(1 561)	(9 505)
- TVA payées	+	4 528 155	3 989 514
- Impôts et taxes	+	167 822	138 538
- Impôts sur les bénéfices	+	2 395 647	1 351 712
		<b>5 627 373</b>	<b>5 882 616</b>
		<b>8 489 278</b>	

**Impôts et taxes payés**

**NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	1 792 410	2 468 473	2 468 473
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(4 461 011)	(3 769 082)	(1 792 410)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	124 270	130 982	130 982
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	(32 472)	(138 325)	(124 270)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	492 665	430 805	430 805
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(484 739)	(1 452 319)	(492 665)
- Projet ALIOS en début de période	+	761 108	-	-
- Projet ALIOS en fin de période	-	(422 135)	-	(761 108)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	36 439	31 905	31 905
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(126 938)	(12 887)	(36 439)
- Compte courant MLA en début de période	+	327 240	257 761	257 761
- Compte courant MLA en fin de période	-	(327 240)	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	+	23 174	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	+	445 172	479 249	479 249
- Comptes d'attente en fin de période	-	(427 125)	(479 585)	(445 172)
- Placements en titres en début de période	+	347 859	326 095	326 095
- Placements en titres en fin de période	-	(386 837)	(365 658)	(347 859)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(1 256 087)	(641 346)	(641 346)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	1 314 703	612 530	1 256 087
- Produits des placements	+	6 067 713	4 015 796	4 548 117
- Plus values sur cession des titres d'investissement	-	-	-	(995 079)
- Autres produits d'exploitation	+	294 173	300 004	536 957
- Autres gains ordinaires	+	276 707	237 701	546 229
<b><u>Autres flux de trésorerie</u></b>		<b><u>4 355 875</u></b>	<b><u>2 104 859</u></b>	<b><u>5 049 074</u></b>

**NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	(928 886)	(741 196)	(741 196)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+	5 571	928 886	928 886
- Transferts d'immobilisations	+	799 565	-	-
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	361 919	117 398	476 401
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	673 589	537 469	860 081
- Régularisation TVA sur transfert d'immobilisations corporelles	-	-	(7 225)	(7 225)
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>		<b><u>911 758</u></b>	<b><u>835 333</u></b>	<b><u>1 516 947</u></b>

## NOTE 37 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	-	56 340	105 473
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	16 550	55 417	86 184
<b>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>16 550</b>	<b>111 757</b>	<b>191 657</b>

## NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	-	1 147 000	2 044 910
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	1 500 000	2 500 000	2 500 000
- Avances sur acquisitions de Titres en début de période	-	(5 510 920)	(4 404 293)	(4 404 293)
- Avances sur acquisitions de Titres en fin de période	+	5 510 920	4 404 293	5 510 920
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou -	(800)	202 151	202 622
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	393 984	283 712	580 358
<b>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</b>		<b>1 893 184</b>	<b>4 132 863</b>	<b>6 434 517</b>

## NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	500 000	500 000	1 523 110
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+	-	61 000	294 600
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	-	1 063 640	1 063 640
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	(270 000)	-	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	+	68 781	-	270 000
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	+	365 000	-	-
- Créance sur cession de titres immobilisés en fin de période	-	(185 000)	-	(365 000)
- Plus values sur cession de titres de participations	+	-	-	995 079
- Remboursements sur prêts au personnel	+	189 813	197 558	469 498
<b>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</b>		<b>668 594</b>	<b>1 822 198</b>	<b>4 250 927</b>

## NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Dividendes et tantièmes	+	8 300 000	7 000 000	7 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	14 103	12 018	12 018
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(16 513)	(14 106)	(14 103)
<b>Dividendes et autres distributions</b>		<b>8 297 589</b>	<b>6 997 912</b>	<b>6 997 915</b>

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE**

		30 Juin		31 décembre
		2014	2013	2013
- Banques	+	312 916	1 108 831	410 709
- Caisses	+	13 358	11 464	12 245
- Banques, découverts	-	(8 292 455)	(17 715 777)	(8 507 111)
<b><u>Liquidités et équivalents de liquidités</u></b>		<b><u>(7 966 181)</u></b>	<b><u>(16 595 482)</u></b>	<b><u>(8 084 157)</u></b>

**NOTE 42 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014**

**Mesdames, messieurs les Actionnaires de  
Tunisie Leasing SA,**

**Introduction**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Tunisie Leasing » couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 635 345 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 8 494 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2014, l'état des engagement hors bilan ainsi que, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Leasing » au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis le 28 Août 2014

**Les Co-commissaires aux Comptes****ECC MAZARS**

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**FINOR**

Mustapha MEDHIOUB